



Politiques et pratiques encadrant la gouvernance des renseignements personnels à l'utilisation et à la conservation des renseignements personnels

Ferme avicole Bernard Morin et Fils inc. (l'Entreprise) s'engage à protéger tous les renseignements personnels recueillis et utilisés dans la gestion de ses activités.

Objectifs

La présente politique vise à :

- a) établir les engagements qui guident les pratiques de **Ferme avicole Bernard Morin et Fils inc.** dans sa gestion des renseignements personnels;
- b) définir les rôles et les responsabilités des membres de **Ferme avicole Bernard Morin et Fils inc.** à l'égard des renseignements personnels et uniformiser les pratiques en la matière;
- c) permettre aux membres de connaître et de comprendre les exigences légales et les principes de protection des renseignements personnels dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions;
- d) démontrer le respect des obligations légales en matière de protection des renseignements personnels

Champs d'application

La présente politique s'applique à tous les employés et administrateurs de **Ferme avicole Bernard Morin et Fils inc.** lorsqu'ils recueillent, utilisent, communiquent, conservent ou détruisent des renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions à l'Entreprise, ou lorsqu'ils ont autrement accès à des renseignements personnels détenus par l'Entreprise, incluant ceux dont la conservation est assurée par un tiers. Elle s'applique à tous les renseignements, quel que soit leur support, de leur collecte à leur destruction.

Elle s'applique également à toute personne à qui l'Entreprise confie des renseignements personnels dans le cadre de l'exécution d'un mandat ou d'un contrat de service.



Définitions

Dans la présente politique, les expressions et les mots suivants signifient :

L'Entreprise

Ferme avicole Bernard Morin et Fils inc.

Responsable de la protection des renseignements personnels

Personne désignée afin de veiller à la conformité des règles et des obligations en matière de protection des renseignements personnels au sein de l'Entreprise

Renseignement personnel

Tout renseignement détenu par l'Entreprise qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou indirectement, de l'identifier

Engagements

Les pratiques de l'Entreprise en matière de protection des renseignements personnels reposent sur les engagements ci-dessous.

Responsabilité

L'Entreprise est responsable des renseignements personnels qu'elle détient, incluant ceux dont la collecte, l'utilisation, la conservation ou la destruction est assurée par un tiers. Elle met en œuvre des politiques et des pratiques qui démontrent cette responsabilité.

Détermination des fins de la collecte de renseignement

L'Entreprise détermine les fins pour lesquelles elle recueille des renseignements avant de les recueillir.

Consentement

Au plus tard au moment de la collecte, l'Entreprise informe adéquatement toute personne de la collecte de renseignements qui la concerne, de l'utilisation qu'elle en fera et à qui elle communiquera ses renseignements à cette fin. Elle obtient le consentement de la personne avant d'utiliser ou de communiquer ses renseignements à d'autres fins, à moins que la loi l'autorise à faire autrement.

Limitation de la collecte

Au moment de la collecte, l'Entreprise recueille uniquement les renseignements personnels nécessaires à la réalisation des fins déterminées.

Limitation de l'utilisation, de la communication et de la conservation

L'Entreprise limite l'utilisation et la communication des renseignements personnels aux seules fins auxquelles la personne concernée a été informée lors de la collecte ou à celles dont elle a consenti, à moins que la Loi l'autorise à faire autrement. Elle conserve les renseignements que pour la durée nécessaire pour accomplir les fins déterminées, sous réserve des règles prévues à son calendrier de conservation.



Exactitude

L'Entreprise s'assure que les renseignements personnels qu'elle détient sont à jour, exacts et complets tant qu'ils sont utilisés.

Mesures de sécurité

L'Entreprise prend les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels qu'elle recueille, utilise, communique, conserve ou détruit et qui sont raisonnables, compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support.

Transparence

L'Entreprise rend accessibles ses politiques et ses procédures concernant sa gestion des renseignements personnels.

Droit d'accès et de rectification

Sous réserve de restrictions prévues par la Loi, l'Entreprise informe toute personne qui en fait la demande de l'existence de renseignements personnels qui la concerne, de l'utilisation qui en est faite et du fait qu'ils ont été communiqués à des tiers. Elle permet à toute personne de consulter ou d'obtenir copie de ses renseignements personnels et de les faire rectifier, le cas échéant.

Divulgateion

Les renseignements personnels que détient l'Entreprise ne seront pas divulgués à moins d'avoir obtenu le consentement de la personne concernée à cet égard ou à moins que la divulgation soit autorisée ou exigée en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Plainte

L'Entreprise répond avec diligence à toute plainte concernant sa gestion des renseignements personnels qu'elle détient.

Formation et sensibilisation

L'Entreprise fait la promotion de meilleures pratiques et du respect des droits en matière de transparence et de protection des renseignements personnels de différentes façons ;

- Elle informe tout le personnel de son équipe;
- Elle mobilise divers moyens de sensibilisation, entre autres : séances d'information sur la protection des renseignements personnels, des rappels lors des réunions d'équipe, de la formation à son personnel, etc.



Gouvernance

Le Président délègue sa fonction de responsable de la protection des renseignements personnels à la directrice administrative, Mme Julie Lavallée-Morin.

La Responsable de la protection des renseignements personnels :

- détermine le mandat et nomme les membres du Comité de protection des renseignements personnels (CPRP), si nécessaire;
- détermine les orientations de l'Entreprise en matière de protection des renseignements personnels ainsi que les règles, procédures et les directives en ce sens;
- détermine et approuve le programme de sensibilisation et de formation des employés;
- est responsable du traitement des plaintes et de tout traitement en cas d'incident;
- adopte la présente politique;
- etc.

Le résumé complet de ses responsabilités demeure disponible sur demande.

Plaintes et questions

Vous pouvez communiquer avec la Responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse figurant ci-dessous.

Responsable de la protection des renseignements personnels
Ferme avicole Bernard Morin et Fils inc.
472 rue Principale
Saint-Bernard-de-Michaudville, Québec J0H 1C0
rp@fermemorin.ca
450-792-3550

Toute plainte concernant la protection des renseignements personnels doit être acheminée au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse figurant ci-dessus.

Nous ferons enquête sur toutes les plaintes. Si une plainte est jugée fondée, nous prendrons les mesures appropriées, y compris, au besoin, la modification de ses politiques et de ses pratiques.

Révision de la politique

La présente politique est sous la responsabilité de la Responsable de la protection des renseignements personnels. Elle est révisée au besoin, mais au minimum tous les trois ans à compter de sa date d'adoption.

Politique adoptée le 13 septembre 2024